

# Crédit de Fr. 321'500.- pour le réaménagement de la place de l'Etang

## 1. CONTEXTE

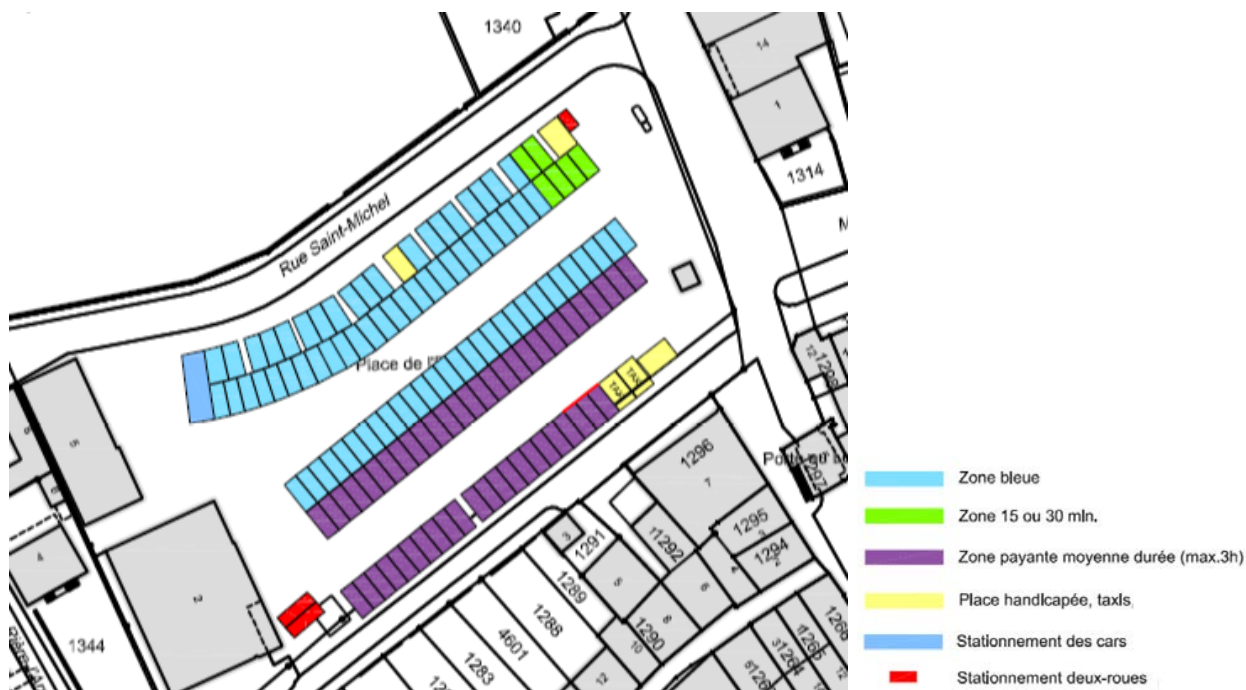
Le 30 avril 2018, le Conseil de Ville a accepté la motion 5.04/18 demandant la suppression de 4 places de stationnement à la rue du 23-Juin (2 devant le kiosque de l'Eglise et 2 devant le bancomat BCJ), pour des questions de sécurité principalement.

Suite à cette décision, le Conseil communal a décidé de constituer un groupe de travail avec notamment l'auteur de la motion, des représentants des habitants (Association Vieille Ville et Société d'embellissement - SED), des commerçants (Union des commerçants - UCD et Groupement des commerçants de la Vieille Ville - GCVD), du Service UETP et de la Police locale. Le groupe Vieille Ville Santé a également été associé, à sa demande. La tâche du groupe de travail, présidé par le Département UETP, était d'examiner de manière générale les questions relatives au parcage en Vieille Ville, d'étudier la question de l'optimisation des places de stationnement à la place de l'Etang avec l'intégration d'un bancodrive et de toutes autres mesures permettant de compenser les 4 places faisant l'objet de la motion. A ces conditions, l'auteur de la motion a accepté un moratoire sur la suppression des 4 places de parc jusqu'à la présentation du crédit de réaménagement du parking de la place de l'Etang.

A noter encore que la Planification générale sur le stationnement de la Ville de Delémont, adoptée par le Conseil communal dans le cadre de la révision du PAL, définit un certain nombre de mesures s'agissant du stationnement en Vieille Ville, parmi lesquelles la suppression de certaines places, l'augmentation du contrôle et la mise en zone payante maximum 3 h pour la place de l'Etang pour toutes les places de parc.

## 2. RAPPEL DE LA SITUATION ACTUELLE

Actuellement le parking de la place de l'Etang possède deux accès côté Est de part et d'autre du kiosque et un accès au Nord-Ouest. Sur la partie Nord, l'accès aux places de stationnement est possible le long du trottoir entre les arbres. Le parking contient 135 places pour véhicules légers (74 places zone bleue, 50 places blanches, 6 places 15 minutes, 3 places handicapés, 2 places taxi), une place autocar, 3 places deux-roues motorisés et un parc vélo couvert.



## 3. PRÉSENTATION DU PROJET DE REAMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'ÉTANG

### Concept de stationnement

De manière générale, l'optimisation du parking implique une modification du concept de stationnement : les places sont relativement étroites, difficiles d'accès ; la largeur de la traversée Nord conduit souvent à du stationnement sauvage, les accès coupent des liaisons piétonnes importantes, le contrôle des places de parc est difficile.

Le maintien de places perpendiculaires comme actuellement impliquerait une allée de circulation d'une largeur de 5.75 m pour répondre aux normes. Pour atteindre les objectifs fixés et diminuer l'emprise des allées de circulation, le concept retenu est celui du stationnement en épi à 60° avec une disposition des allées de circulation d'une largeur de 3.50 m dans le sens Est-Ouest.

### **Places de stationnement en épi**

Conformément aux normes en vigueur (degré A), les places de stationnement en épi font 2.70 m de largeur. Le parking comptera 137 places dont 5 places 15 minutes, une place de stationnement pour handicapés et 5 places famille. Pour les handicapés, une nouvelle place sera prévue en Vieille Ville afin de la rendre plus proche des commerces.

### **Système de contrôle "automatisé"**

La mise en place de barrières est prévue à l'entrée / sortie du parking, ce qui permettra d'assurer un contrôle "automatisé". Le but de cette mesure est de permettre : d'une part, d'indiquer clairement le nombre de places libres, avec une signalisation spécifique ; d'autre part, de libérer du temps à la Police locale afin que celle-ci puisse consacrer plus d'attention aux contrôles à l'intérieur de la Vieille Ville en particulier.

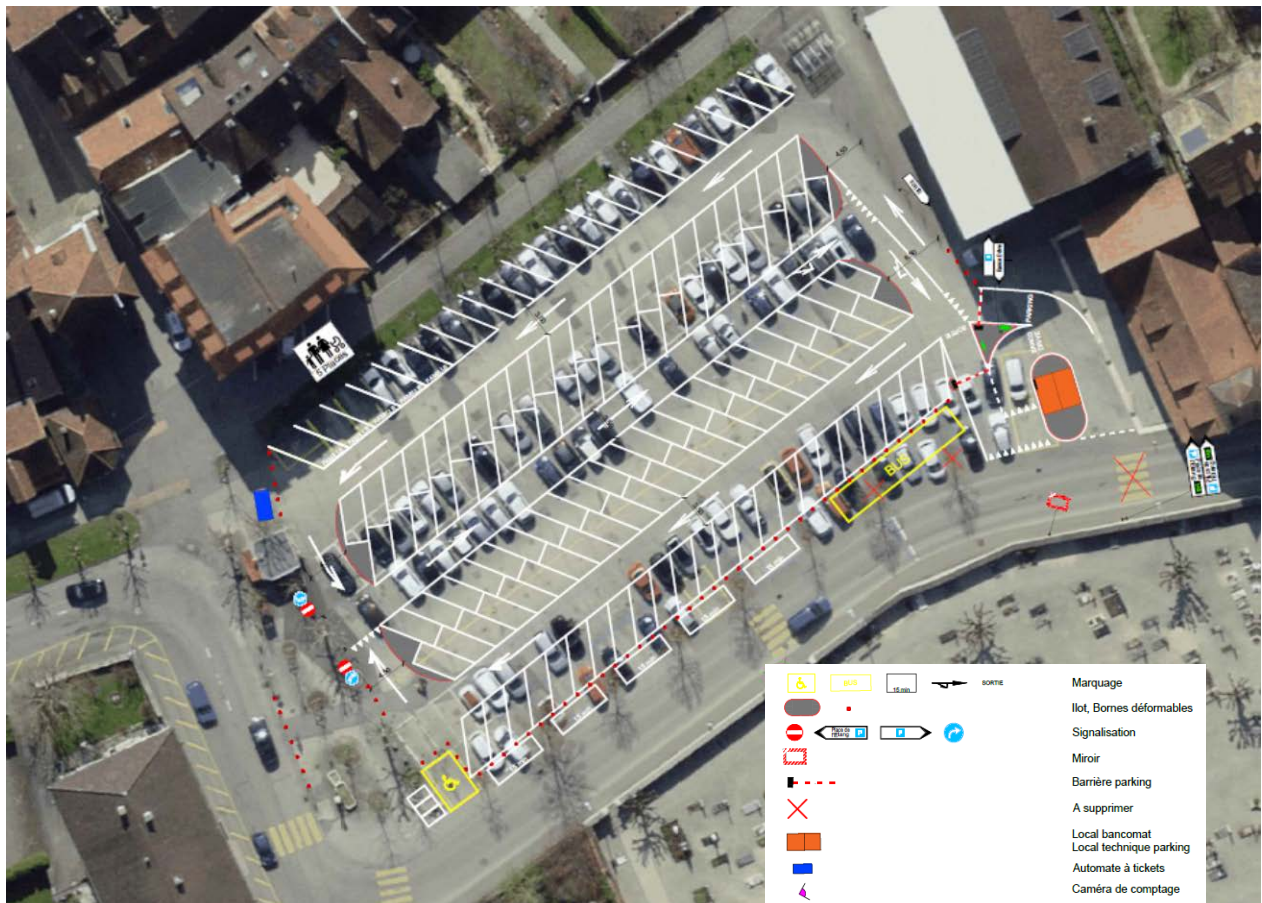
### **Place de stationnement autocar**

La place de stationnement autocar ne peut pas être réalisée à l'intérieur du parking, ce qui induirait un surdimensionnement des allées de circulation. Le projet prévoit le maintien de cette place en bordure Nord, parallèle à la rue St-Michel. Cette disposition est plus sécuritaire, évitant les marches arrière lors des arrivées et départs.

Le reste de la bande disponible le long de la rue St-Michel est affectée à du stationnement de courte durée (5 places 15 minutes), permettant de faciliter l'accès à la Poste et au cimetière. A l'extrémité Nord-Est, 3 places pour les deux-roues motorisés sont maintenues.

### **Bancodrive**

L'installation d'un bancodrive doit se faire au Nord-Ouest du parking, en combinaison avec l'entrée/sortie du parking. Il est disposé de sorte à avoir une zone de stockage pour les véhicules en attente sans gêner l'entrée du parking ainsi que le trafic sur la rue St-Michel et permettre un positionnement aisé des véhicules le long du bancodrive. L'entrée et la sortie sont donc communes au parking et au bancodrive. Pour augmenter la visibilité, un miroir doit être posé en face de la sortie.



Avec ce projet, la place de l'Etang accueillera 137 places de stationnement, dont 5 places 15 minutes, 5 places famille et 1 place handicapés, mais également 3 places pour deux-roues et 1 place pour autocar. Il

permet de mettre en conformité la largeur des places de stationnement, de supprimer les accès côté kiosque, de créer un bancodrive et de mettre en place un contrôle d'accès "automatisé" au parking tout en garantissant un accès libre au bâtiment Art'senal et à Circosphère pour les livraisons en particulier.

#### **Tarification, droits d'accès et retour financier attendu**

La tarification retenue est basée sur le principe d'un stationnement payant avec une première heure gratuite et les deux suivantes payantes selon les tarifs communaux en vigueur. Le but visé est de faire en sorte que les utilisateurs ne restent pas plus de 3 heures, de manière à éviter le stationnement des pendulaires qui doivent utiliser le parking du Gros Pré, qui est gratuit. En conséquence, dès la 4<sup>e</sup> heure, le tarif augmentera de manière exponentielle, afin de dissuader le stationnement de longue durée, par analogie à ce qui se pratique déjà à La Jardinerie par exemple. Le parking sera gratuit durant la nuit, le samedi dès 18 heures jusqu'au lundi 7 heures, donc gratuit le dimanche toute la journée. Les droits d'accès actuels pour les détenteurs d'abonnements avec le système Allpark ne seront pas modifiés.

Les frais d'investissement liés au présent crédit seront rentabilisés à court terme. En effet, en considérant qu'en moyenne 90 voitures rapporteront environ Fr. 5.-/jour durant environ 300 jours, selon les estimations sommaires réalisées, le parking rapportera environ Fr. 135'000.- par an. Une partie de ce montant servira évidemment à financer les frais d'exploitation et de contrôle.

#### **Liaisons piétonnes**

La liaison piétonne existante sur le côté Est est sécurisée puisque cette dernière ne sera plus coupée par les flux de véhicules, rendant ce passage très fréquenté entre la Vieille Ville, la Poste, la rue de Chêtré et le Nord de la Ville beaucoup plus confortable. Les autres accès piétonniers sont garantis.

#### **4. COMPENSATION DES 4 PLACES 15 MINUTES SUPPRIMEES PAR LA MOTION**

D'une manière générale, le projet de réaménagement du parking de la place de l'Etang permettra d'améliorer nettement l'offre de stationnement non seulement à cet emplacement, grâce au contrôle "automatisé" avec barrières, mais aussi à l'intérieur de la Vieille Ville, avec un renforcement de la présence policière qui aura plus de temps pour cette tâche. Les 4 places 15 minutes seront par ailleurs compensées par un changement de l'affectation actuelle de 2 places devant la Pharmacie Riat (côté Nord, sur la rue du 23-Juin) et de 2 places en bas de la rue de Fer (à proximité de la Pharmacie du Tilleul notamment).

#### **5. DEMANDE DE CRÉDIT ET FINANCEMENT**

Pour cette demande de crédit, les coûts se répartissent de la manière suivante :

##### Travaux de génie civil

- Travaux	Fr.	75'533.-
- Honoraires et divers	Fr.	17'318.-
- TVA 7.7 %	Fr.	7'149.-
- <b>Total TTC "Travaux de génie civil" :</b>	<b>Fr.</b>	<b>100'000.-</b>

##### Installations techniques

- Installations	Fr.	34'700.-
- Honoraires et divers	Fr.	6'340.-
- TVA 7.7 %	Fr.	3'160.-
- <b>Total TTC "Installations techniques" :</b>	<b>Fr.</b>	<b>44'200.-</b>

##### Système de contrôle

- Installations (local technique, automate, barrières, système gestion)	Fr.	140'100.-
- Honoraires et divers	Fr.	24'524.-
- TVA 7.7 %	Fr.	12'676.-
- <b>Total TTC "Système de contrôle" :</b>	<b>Fr.</b>	<b>177'300.-</b>

**Devis total** **Fr. 321'500.-**

---

---

L'installation du bancodrive sera quant à elle financée entièrement par le partenaire bancaire qui n'a pas encore été formellement choisi. Les conditions de mise à disposition du terrain seront encore définies par le Conseil communal dans le cadre de la mise en œuvre du projet, en tenant compte notamment des cas pratiqués ailleurs. Un appel d'offres sera fait auprès des banques de la place intéressées. La mise en place

d'un postomat, conjointement au bancomat de la banque qui sera retenue, est également envisagée. Un système de vidéosurveillance sera mis en place.

La réfection du revêtement ainsi qu'un nouvel éclairage à l'intérieur du parking ne sont pas prévus dans ces montants. L'aménagement prévu reste une solution à court terme puisqu'une réfection complète devra être prévue à moyen terme. Par ailleurs, le crédit ne tient pas compte de l'éventuel déménagement du kiosque qui sera reculé à terme pour améliorer et valoriser la liaison piétonne en direction du Nord.

Cette dépense de Fr. 321'500.- est en principe planifiée en 2019, si toutes les autorisations sont obtenues dans les prochains mois. Le montant n'est pas prévu au plan financier communal des investissements.

<b>Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en CHF</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Remarques</b>
Intégration du crédit dans le plan financier		<b>x</b>	321'500
Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée		<b>x</b>	
Prélèvement comptable sur un fonds existant Place de parcs			47'000.-
Solde du fonds au 31.12.2018			47'000.-
Financement nécessaire par voie d'emprunt			274'500.-

<b>Charge financière - montants en CHF</b>		
Taux de l'amortissement comptable (10 ans = 10 % / 20 ans = 5 % / 50 ans = 2 %)	10 %	27'450.-
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 3 %*		8'235.-
<b>Total de la charge financière annuelle</b>		<b>35'685.-</b>

\*L'amortissement financier et le taux d'intérêt ne peuvent pas être déterminés de cas en cas. La Municipalité procédant à des emprunts à court, moyen et long termes. La liste des emprunts peut être consultée dans les comptes 2017.

## 6. PLANIFICATION

Sous réserve des autorisations nécessaires, de l'acceptation du crédit lié à l'acquisition de nouveaux horodateurs et de l'accord avec une banque pour le bancodrive, les travaux pourraient débuter dès le 2<sup>e</sup> semestre 2019.

## 7. PRÉAVIS DES COMMISSIONS ET PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal invite le Conseil de Ville à suivre sa proposition et à accepter le crédit de Fr. 321'500.- que le Groupe de travail "Places de parc en Vieille Ville", la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, la Commission Vieille Ville ainsi que la Commission des finances ont tous préavisé favorablement.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président : La chancelière :

Damien Chappuis Edith Cuttat Gyger

## ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

---

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
  - le rapport du Conseil communal du 8 avril 2019 ;
  - les dispositions de l'art. 29, al. 18 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
  - les préavis favorables de la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, du Groupe de travail "Places de parc en Vieille Ville", de la Commission Vieille Ville et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal :

### **arrête**

1. Le crédit de Fr. 321'500.- pour le réaménagement de la place de l'Etang est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Christophe Günter

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 29 avril 2019